



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

Etaient excusés : M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n°9**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Travaux d'aménagement du bâtiment Mairie – Accessibilité

Comme vous le savez dès 2011, la Ville de TARTAS s'est engagée dans une réflexion sur le bâtiment mairie prenant en compte notamment l'accessibilité.

Après différentes études comme le bilan énergétique, puis des premiers travaux réalisés au premier semestre 2012 pour un meilleur accueil des usagers mais aussi le bon fonctionnement des services administratifs, notre assemblée a sollicité par délibération du 30 octobre 2012 l'accompagnement des services du CDG 40 pour le projet de mise en accessibilité de l'hôtel de ville avec le FIPHFP, et la signature d'une convention.

Dès 2013, après une réflexion des services techniques municipaux puis avis de la commission municipale des travaux, il a été décidé de confier le 30 décembre 2013, (décision visée en préfecture) le diagnostic accessibilité et la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment Mairie au Cabinet Philippe BOUSQUET et associés de DAX.

En juillet 2014 le cabinet BOUSQUET, a remis un premier diagnostic qui a été examiné par la commission des travaux au deuxième semestre les 2 septembre et 12 novembre. Il a été décidé par délibération du 24 novembre 2014 de confirmer aux services du CDG40 le lancement de l'opération au plus vite.

Aussi, la réhabilitation de la Mairie pouvant s'étaler sur plusieurs années, il est proposé à notre assemblée:

.../...



Dès 2015, de lancer une première tranche de travaux consistant au réaménagement du RDC de la mairie avec la réalisation de locaux sanitaires accessibles PMR, à la réalisation d'un ascenseur pour accéder au premier étage et divers petits travaux annexes d'amélioration de l'accueil ou de sécurité (tant pour les personnels, services que les usagers).

De confier à l'architecte BOUSQUET le suivi de cette opération

De confier à l'architecte BOUSQUET la mission d'accompagnement avec les services du CDG40 dans le cadre du FIPHP

De préciser que les crédits nécessaires à cette tranche de travaux sont inscrits au budget de la Ville dès 2015

D'autoriser M. le Maire à recourir à toutes procédures de commande publique

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles.

De préciser que des tranches ultérieures de travaux pourront être mises à l'étude pour une réalisation de travaux sur les années à venir 2016, 2017, avec notamment la réhabilitation et la mise en conformité des locaux du 1^{er} étage dont la salle de cinéma.

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents.

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

LANCE une première tranche de travaux consistant au réaménagement du RDC de la mairie avec la réalisation de locaux sanitaires accessibles PMR, à la réalisation d'un ascenseur pour accéder au premier étage et divers petits travaux annexes d'amélioration de l'accueil ou de sécurité (tant pour les personnels, services que les usagers).

CONFIE à l'architecte BOUSQUET le suivi de cette opération

CONFIE à l'architecte BOUSQUET la mission d'accompagnement avec les services du CDG40 dans le cadre du FIPHP

PRECISE que les crédits nécessaires à cette tranche de travaux sont inscrits au budget de la Ville dès 2015

AUTORISE M. le Maire à recourir à toutes procédures de commande publique

AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles.

PRECISE que des tranches ultérieures de travaux pourront être mises à l'étude pour une réalisation de travaux sur les années à venir 2016, 2017, avec notamment la réhabilitation et la mise en conformité des locaux du 1^{er} étage dont la salle de cinéma.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES